



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

apprentissage

Question écrite n° 23755

Texte de la question

M. Louis Cosyngs attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la loi du 31 mars 2006 qui a créé l'apprentissage junior. Alors que le Président de la République a indiqué que l'apprentissage junior allait être abrogé, le Parlement n'a pas été saisi de la question et il semble que ce soit par voie de circulaire que cette abrogation aurait lieu. En effet, une circulaire ministérielle prévoit un nouveau dispositif d'initiation aux métiers en alternance (DIMA). Ce dispositif repousserait d'un an la possibilité pour un jeune de rejoindre la formation en préapprentissage. Or, la voie de l'apprentissage est souvent la seule voie de succès possible pour un certain nombre d'élèves. Il importe de conserver à cette voie de formation une place importante. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer quand le Parlement sera saisi de la question de l'abrogation de l'apprentissage junior et du dispositif qui le remplacera.

Données clés

Auteur : [M. Louis Cosyngs](#)

Circonscription : Cher (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23755

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mai 2008, page 4331

Question retirée le : 17 juin 2008 (Retrait à l'initiative de l'auteur)